

n° 18 : Conseil d'Administration 1^{er} déc. 2014

Représentants Cfdt: Gérard BOUIN (titulaire) et Martine MEUNIER-CHABERT (suppléante)

CA réduit, du fait de l'absence de la majorité des représentants des Collectivités Territoriales, à savoir : **ARF** (Association des régions de France), **ADF** (Association des départements de France), **Villes de France**, **AMF**¹ (Association des maires de France).

Seule association présente, l'**ADCF** (Association des communautés de France).

Le quorum est toutefois atteint grâce aux 5 représentants de l'État (absence du Budget), aux personnes qualifiées et aux représentants du personnel !

Laurent Tapadinhas (CGDD/DRI) explique pourquoi on fait une entorse au règlement intérieur concernant l'élection d'un nouveau président du fait de la vacance du siège de l'AMF. Cette élection aura lieu au prochain CA prévu le 9 février 2015 avec un CA au complet.

La **CFDT** a fait une déclaration préliminaire, diffusée en direct, à l'ensemble du personnel du Cerema.

1) Procès-verbal de la réunion du 11 juillet

Approuvé à l'unanimité, sous réserve des deux modifications suivantes : indiquer l'origine des votes et annexer les délibérations.

2) Budget 2014 rectificatif n°2

La CFDT a réitéré sa demande de formation des membres du CA sur le budget de l'EPA. Le DG, Bernard Larrouturou, en a pris note. A suivre...

Ce budget rectificatif se caractérise par :

- une **baisse de 500 k€ de la subvention** pour charge de service public
- une **baisse des recettes** totales de **1 124 k€** (0,4 % par rapport au budget rectificatif N°1).

Cela a conduit à une gestion "prudente" des dépenses de personnel pour l'année 2014, notamment en raison des difficultés de maîtrise de la masse salariale liées à certains effets de « bascule » du 1^{er} janvier entre l'État et le nouvel établissement public. Ainsi, le Cerema a dû prendre en charge d'une part, la rémunération 2014 de certains agents qui auraient dû être rémunérés par l'État, et d'autre part des rappels de rémunération des années antérieures, soit un montant estimé à 202 160 k€. Toutefois, malgré ces incertitudes, on aboutit à un certain équilibre budgétaire avec un solde positif de 3 468 k€.

VOTE : la CFDT a voté CONTRE ce budget 2014 rect.2 (non-respect du protocole d'accord), Idem pour CGT et FO, soit 5 voix CONTRE. Les 8 représentants de tous les autres collèges ont voté POUR.

3) Budget initial 2015

Ce budget se caractérise par une baisse importante et préoccupante de l'investissement (6,5 millions en 2015 contre 9 millions en 2014).

La **subvention** pour charge de service public, pré-notifiée au Cerema, est annoncée avec une **baisse de 1 %** par rapport au montant de 2014. Le plafond d'emploi qui était en 2014 de 3155 ETPT s'établit pour 2015 à 3 152 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé). A cela vient s'ajouter la contrainte supplémentaire du **schéma d'emploi**, qui s'exerce sur l'effectif **réel** :

"L'effectif réel sous plafond d'emplois au 31 décembre 2015 en ETP instantanés ne doit pas être supérieur à l'effectif réel sous plafond au 31 décembre 2014 en ETP instantané diminué de 3."

VOTE : la CFDT a voté CONTRE ce budget initial 2015, (non-respect du protocole d'accord). Idem pour CGT et FO, soit 5 voix CONTRE. Les 8 représentants de tous les autres collèges ont voté POUR.

¹ poste vacant, car Pierre JARLIER ex-président du CA et sa suppléante, Annie GUILLEMOT ont été élus sénateurs.

4) Projet stratégique

Un tour de table a permis de mieux cerner les attentes des membres du CA. Il devrait être complété par les retours des membres absents du CA. D'ores et déjà, quelques points importants relevés parmi toutes les propositions, que nous vous relaterons dans un autre document :

Le Commissaire du gouvernement (Secrétaire Général du MEDDE/MLETR)

Éviter la concurrence avec d'autres organismes.

Construire un rapport avec les Collectivités Territoriales, qui n'est pas celui d'aujourd'hui.

ADCF(Association des communautés de France)

Avec le transfert des compétences, l'expertise de l'État a quitté les territoires. Pourtant l'action de l'État est intéressante, parce qu'elle apporte un conseil désintéressé, contrairement aux bureaux d'études.

Il faut retrouver ce sens-là ; le Cerema doit communiquer sur son expertise, la formation, les manuels, restaurer la capacité d'accéder aux produits du Cerema, alors que les moyens des collectivités territoriales diminuent.

Aider les collectivités à gérer les contraintes dans leurs projets. Accompagner tous les territoires dans leur diversité.

CGDD / DRI : Singularité et complémentarité avec d'autres. Poursuite de la réflexion sur :

- la diffusion des productions du Cerema, la gestion des connaissances et des compétences,
- l'articulation rapide avec le contrat d'objectif de performance.

5) Conventions-cadre avec CGDD, DGAC, DGEC, SG

VOTE : 9 voix **POUR (dont la CFDT)** et 4 voix "Abstention" (CGT et FO).

6) Création d'une commission consultative des marchés et délibérations

VOTE : **POUR** à l'unanimité.

7) Questions diverses

Revalorisation des frais de déplacement

Suite à la demande formulée par la CFDT dans sa déclaration préalable sur la revalorisation des taux de remboursements de frais de déplacement, le Directeur Général annonce la mise à l'agenda pour une proposition mi 2015. A suivre de près...

Transformation des CCD du Cerema en CDI

Le DG annonce la présentation d'un contrat-type au comité technique début 2015.

Prochain Conseil d'administration, le 9 février 2015, avec :

- l'adoption du projet stratégique,
- la mise en place du contrat d'objectifs et de performance (COP).



Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS